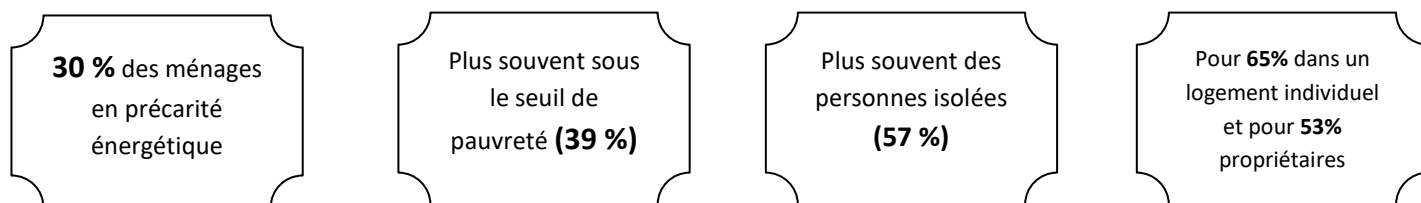


# Synthèse des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

## Département des Ardennes

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

### Plus d'un ménage sur 4 exposé au risque de précarité énergétique, soit 35 100 ménages



L'étude réalisée par l'INSEE sur le Grand Est estime à 35 100 ménages le nombre de ménages exposés au risque de précarité énergétique dans les Ardennes sur 559 100 en Grand Est (soit 6,3 %). Cette estimation s'appuie sur les revenus des ménages, leurs dépenses énergétiques ainsi que les caractéristiques des logements.

Le Grand Est ainsi que les Ardennes se distinguent par une population en précarité énergétique majoritairement composée de ménages d'une personne alors que ce type de ménages ne représente qu'un tiers de la population générale. La représentativité des ménages propriétaires est 8 % inférieure pour les ménages vulnérables que pour l'ensemble de la population.

Le département des Ardennes présente une part de ménages en logements individuels de 15 % supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne régionale. Cependant, la part des ménages en précarité énergétique en logement individuel est intermédiaire

Le département se distingue par un taux de ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté de 5% supérieur au taux national. Ce taux est environ 2,5 fois plus important pour les ménages en précarité énergétique.

|   | France - population totale | Grand Est - population totale | Grand Est - population en précarité énergétique | Ardennes - population totale | Ardennes - population en précarité énergétique |
|---|----------------------------|-------------------------------|---|------------------------------|--|
| Part des ménages composés d'une personne                        | 36 %                       | 32 %                          | 57 %  | 33 %                         | 57 %   |
| Part des ménages propriétaires                                  | 58 %                       | 60 %                          | 53 %  | 61 %                         | 53 %   |
| Part des ménages en logement individuel                         | 56,5 %                     | 57 %                          | 54 %  | 72 %                         | 65 %   |
| Part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté | 15 %                       | 12,6 %                        | 35 %  | 17 %                         | 39 %   |

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

## 1 ménage sur 4 éligible aux aides de l'ANAH

Plus d'un quart des ménages des Ardennes sont éligibles aux aides de l'ANAH, part supérieure de 4 points au Grand Est et qui représente près de 32 000 ménages de propriétaires occupants modestes ou très modestes (évaluation réalisée en se basant sur les plafonds de revenus qui définissent l'éligibilité aux aides de l'ANAH).

|                  | PO très modestes | PO modestes | Part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH |
|------------------|------------------|-------------|--|
| <b>Ardennes</b>  | 19 981           | 12 093      | 26 %   |
| <b>Grand Est</b> | 282 675          | 198 698     | 20 %   |

Source : Filocom 2017.

## Un enjeu copropriété centré sur les petites copropriétés anciennes et les grandes copropriétés d'après-guerre au nord

**2688** logements en copropriété potentiellement fragiles

**Soit 3 logements en copropriétés sur 10**

### Type principal de fragilité des copropriétés par EPCI\*



Type principal de copropriété fragile ou en difficulté

- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés >25%
- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés entre 8 et 25%
- Petites copropriétés anciennes présentant des impayés
- Copropriétés récentes (post-1993) aux impayés >25%
- Copropriétés en impayés et à la période de construction inconnue

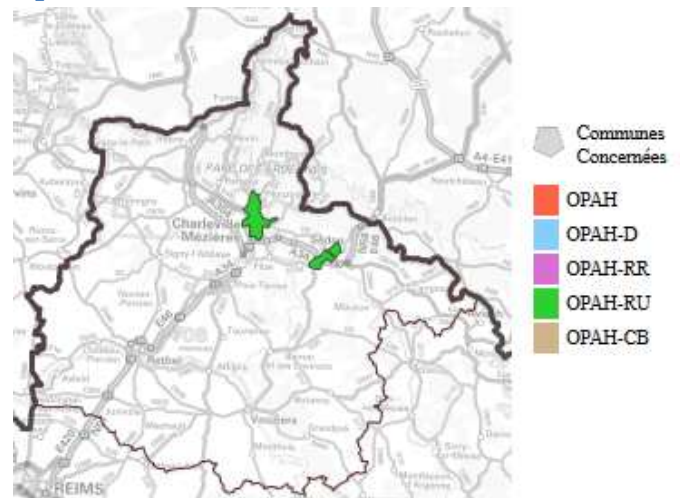
Source : Analyse du Registre des copropriétés (extraction au 08/01/2021) par la DREAL Grand Est.

\*Concerne les EPCI de plus de 100 logements en copropriétés fragiles ou, si moins de 100 logements, possédant un type sur-représenté.

## Des démarches territoriales qui prennent de l'essor avec l'arrivée des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

### 4 programmes en cours en 2021 dont deux PIG départementaux

- OPAH RU associée au PRQAD de Sedan (2015 – 2021).
- OPAH RU du centre ancien de Charleville-Mézières – action cœur de ville (2020-2025).
- PIG précarité énergétique et PIG Habitat indigne, autonomie et copropriétés fragiles à l'échelle départementale (2018 – 2021).



Carte des OPAH. Source : infocentre ANAH

## 2 démarches Action Cœur de Ville sur la CA Ardenne Métropole

- Charleville-Mézières : 48 logements subventionnés sur la commune en 2020 (69 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 779 215 €.
- Sedan: 39 logements subventionnés sur la commune en 2020 (87 % avec Habiter Mieux et une part de 62 % en LHI-TD) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 583 931 €.

## 16 communes accompagnées par le programme Petites Villes de Demain

16 communes qui représentent 60 300 habitants dont la plus importante Rethel avec 8190 habitants :

Attigny  
Bogny-sur-Meuse  
Carignan  
Fumay  
Givet  
Monthermé  
Mouzon  
Nouzonville

Rethel  
Revin  
Rocroi  
Signy-le-Petit  
Signy-l'Abbaye  
Vireux-Molhain  
Vouziers  
Vrigne-aux-Bois.

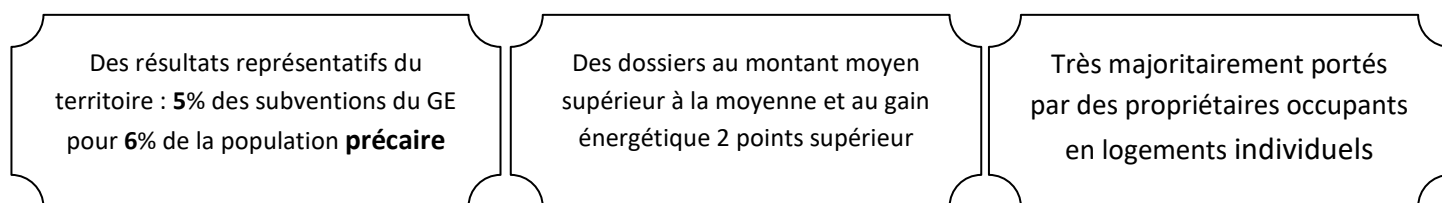


## Service d'accompagnement à la rénovation énergétique : deux porteurs de projet couvrent le département

Dans les Ardennes, tout le territoire est couvert après les AMI de décembre 2020 et mars avec deux porteurs de projet :

- La CA Ardennes Métropole et la CC Portes du Luxembourg pour le nord du département,
- Et l'ALE (agence locale de l'énergie et du climat) 08 pour le reste du département.

### 5 % des subventions Habiter Mieux du Grand Est en 2020



En 2020, 345 logements rénovés avec Habiter Mieux :

- 282 Habiter Mieux Sérénité soit 4 % du Grand Est
- et 63 Habiter Mieux Agilité soit 6 % du Grand Est.

Les subventions versées en 2020 se sont élevées à hauteur de 3 569 198 € (5 % du Grand Est). Elles correspondent à des investissements en travaux éligibles s'élevant à 8 702 767 € (6 % du Grand Est).

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 30 861 € (la moyenne du Grand Est est de 26 194 € par dossier Habiter Mieux en 2020) et la subvention moyenne par logement à 10 346 € soit un reste à charge de 20 015 €.

Pour les dossiers HMS, le gain énergétique moyen est de 44 %, supérieur au gain énergétique moyen régional (42 %).

Les dossiers ont été déposés très majoritairement par des PO (239 PO et 43 PB et le plus souvent pour des logements individuels (91 % en maison individuelle).

Les dossiers HMS ont été déposés pour 85 % par des propriétaires occupants modestes ou très modestes (60 % PO très modestes, 25 % PO modestes et 15 % PB).

### Un dispositif Ma Prime Renov qui a trouvé sa place avec 6 % des dossiers du Grand Est

804 dossiers ont été engagés (6 % des dossiers du Grand Est) pour un montant total de subventions de 3 400 982€ qui correspondent à un montant total de travaux de 8 307 345 €.

Ces dossiers concernent à hauteur de 99 % des maisons individuelles (796 maisons individuelles et 8 appartements) pour lesquelles le taux moyen de subvention est de 43 %.

Le taux de subvention moyen est de 41 % pour les appartements.

### 1<sup>er</sup> semestre 2021 : le département des Ardennes contribue à la dynamique régionale

Le 1<sup>er</sup> semestre 2021 est marqué par une nette hausse des dépôts de dossiers de dépôt HMS PO: une évolution de + 25 % entre le 1<sup>er</sup> semestre 2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (au niveau Grand Est : + 20 %) soit 18 dépôts supplémentaires.

Au niveau des engagements HMS, le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2021 est légèrement supérieur à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2020 avec 138 engagements qui représentent 61 % de l'objectif départemental annuel et 6 % des engagements du Grand Est. 6 dossiers ont obtenu la prime BBC et 47 dossiers la prime de sortie de passoire thermique.

Les Ardennes ont réalisé 6% des engagements de dossiers MPR pour le Grand Est soit 1749 dossiers.